

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 24 septembre 2020 à <u>19 H 30'</u>**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR:

En séance publique:

- 1. Présentation des phases 1 et 2 du Plan Communal de Mobilité.
- 2. Budget de la Fabrique d'église de Lavoir pour l'exercice 2021.
- 3. Budget de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2021.
- 4. Réparation du mur du cimetière d'Envoz dans le cadre du plan d'investissement communal 2019-2021 Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché.
- 5. Modification du règlement d'ordre intérieur du Réseau de Lecture Publique Burdinale-Mehaigne : Intégration du PASS-bibliothèques.
- 6. Déclassement et vente d'une partie du domaine public, rue Houmvent à 4218 Couthuin.
- 7. Convention à passer entre la Commune de Héron et l'ASBL « TRADANIM » relativement à l'organisation de cours de langues.
- 8. Approbation du plan de pilotage de l'école communale.
- 9. Demande d'autorisation de principe pour recourir à l'utilisation de caméras fixes temporaires par le service de police.
- 10. Demande du Chef de corps de la zone de police Hesbaye-Ouest auprès du conseil communal afin d'obtenir une autorisation préalable de principe pour installer et utiliser une caméra fixe (A.N.P.R) dans un lieu ouvert.
- 11. Assemblée générale de l'Intercommunale ENODIA Approbation de l'ordre du jour.

A huis clos:

12. Désignation d'un agent conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (CATU) – Ratification de la délibération du Collège.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE